

Alarme-sécurité : 2ème session - base



DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat suivant la formation suivie (concepteur, installateur et/ou dirigeant).

Prix: 200 €

Durée: 3h00 (écrits) et 1h00 (oral)

Horaire: à partir de 9h00 suivant un ordre de passage établi précédemment.

Dates: le 06-02-2021

Places: Min. 1 - Max. 6

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre âgé de 18 ans accomplis ;
Répondre aux conditions de moralité décrites aux articles 5 et 6 de la Loi Tobback du 10/04/1990;

Le coût de la formation est à payer au minimum 15 jours avant le début de l'examen.

Les inscriptions en ordre de paiement sont prioritaires sur les autres.

Description

Pour réussir, le candidat qui a présenté un examen à l'une ou l'autre formation de base en alarme-sécurité, doit obtenir minimum 50% dans chaque branche ET minimum 60% de moyenne générale. S'il a obtenu, lors de sa 1ère session d'examens, une moyenne générale entre 50% et 59,99% il pourra être dispensé de toutes les branches pour lesquelles il a obtenu 60%.

Nul ne peut se présenter plus de 4 fois aux examens de 2èmes sessions, quelque soit l'organisme de formation.

Les examens de repêchage sont organisés dans les 2 mois qui suivent le passage d'une session d'examens précédente.

Ils peuvent être présentés sans devoir à nouveau suivre les cours.

Toutefois, avec l'accord de la responsable du pôle construction, le candidat peut, s'il le souhaite, resuivre les cours où il a obtenu moins de 50%.

Pour présenter une 2ème session, il est obligatoire de s'y inscrire au préalable minimum 15 jours avant la date de l'examen.

Pour les Installateurs et moyennant une caution de 250€, le candidat pourra utiliser un panneau didactique et le matériel de l'efp. La caution lui sera rendue sur rdv au pôle construction, après

l'examen et lorsqu'il remettra l'ensemble complet du matériel prêté.

objectif

Représenter et réussir les examens de base.

Public cible

Les candidats ayant présentés et échoués aux examens de 1ère - 2ème ou 3ème session en alarme-sécurité - base (installateur, concepteur et/ou dirigeant)

PRÉREQUIS : aucun.